

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain</b>	<b>A3</b>
<b>Investissement apprentissage</b>	<b>191</b>

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** le Code du travail, notamment l'article L. 6211-3,  
**VU** la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,  
**VU** le règlement budgétaire et financier modifié,  
**VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 14 décembre 2020,

**CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires intervenu lors du Conseil régional du 16 octobre 2020,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion

**ENTENDU** Christelle CARDET, Jean-Claude CHARRIER, Jean GOYCHMAN, Violaine LUCAS, Nathalis POIRIER, Pascal GANNAT, Anne-Sophie FAGOT, Marie-Cécile GESSANT, André MARTIN, Brigitte NEDELEC

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

l'inscription au Budget primitif 2021 d'une dotation de 6 615 000 € d'autorisations de programme et de 17 100 000 € de crédits de paiement en investissement au titre du programme n°191 : « Investissements Apprentissage »

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

*Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.*

REÇU le 18/12/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs